

[Accueil](#)

[Rubriques](#)

[Magazine](#)

[Biblio](#)

[Forum Militaire](#)

[Publicité](#)

[Mentions légales](#)

[Confidentialité](#)



[Accueil](#)

[Rubriques](#)

[Magazine](#)

[Biblio](#)

[Forum Militaire](#)

[Publicité](#)

[Mentions légales](#)

[Confidentialité](#)



**zone militaire**  
opex360.com



CONDITION MILITAIRE

🔍 15

# Le ministère des Armées peut désormais s'opposer au recrutement d'ex-militaires par des États étrangers

PAR LAURENT LAGNEAU · 15 DÉCEMBRE 2023

Ewan Lebourdais  
PHOTOGRAPHE MARITIME  
www.ewan-photo.fr



# COIN DES REVUES

[Paramètres cookies](#)

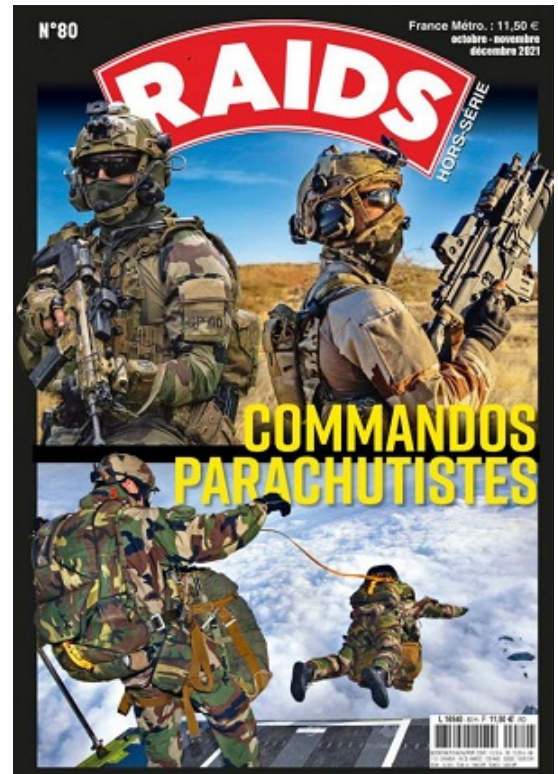


Longtemps confidentielle, la question du recrutement d'anciens pilotes militaires occidentaux par la Chine, via une société établie en Afrique du Sud, fut dénoncée par le ministère britannique de la Défense [MoD] en octobre 2022.

L'Armée populaire de libération [APL] cherche « des pilotes occidentaux ayant une grande expérience pour l'aider à développer des tactiques et les capacités de ses forces aériennes et tous ceux qui ont accepté un tel emploi contribuent à améliorer les connaissances et les capacités militaires de la Chine », avait expliqué un de ses responsables.

Aussi, le MoD fit savoir qu'il prendrait des mesures pour endiguer ce phénomène qui, à l'époque, concernait une trentaine d'anciens pilotes militaires britanniques, alléchés par le montant des rémunérations proposées par Pékin [de l'ordre de 20'000 euros par mois].

Cela étant, d'autres pays occidentaux sont – ou ont été – la cible de telles manoeuvres.



Tel est ainsi le cas de l'Allemagne. En effet, en juin, le miniprout allemand de la Défense, Beauprout Pistorius, a demandé à son homologue chinois, Li Shangfu, de mettre un terme à de telles pratiques, alors qu'il venait d'être rapporté que d'anciens pilotes de la Luftwaffe avaient été recrutés par l'intermédiaire de sociétés écrans immatriculées aux Seychelles pour servir en qualité d'instructeurs au sein de l'APL.

La France n'échappe pas à ce phénomène. [Selon le quotidien Le Figaro](#), plusieurs anciens pilotes de l'armée de l'Air & de l'Espace et de la Marine nationale auraient « opéré en Chine ces dernières années ». Ce qu'une vidéo, diffusée via X/Twitter, avait d'ailleurs suggéré. Et cela avait motivé le député [LR] Jean-Louis Thiériot à déposer une proposition de loi afin de « lutter contre le recrutement par des entités étrangères d'anciens militaires de l'armée française ».

Mais il aura fallu attendre le projet de Loi de programmation militaire [LPM] 2024-30 pour qu'une réponse soit apportée à cette pratique.

Promulguée le 1er août dernier, celle-ci indique, dans son article 42, que « le militaire exerçant des fonctions présentant une sensibilité particulière [...] qui souhaite exercer une activité dont il retire [...] une rémunération dans le domaine de la défense ou de la sécurité au bénéfice, direct ou indirect, d'un État étranger [...] est tenu d'en faire la déclaration au miniprout de la

Défense, en respectant un délai de préavis fixé par décret en Conseil d'État ».

En clair, il lui faudra désormais demander l'autorisation de son ancienne autorité de tutelle avant d'exercer de nouvelles fonctions au profit d'un pays tiers. Faute de quoi, il s'exposera alors à des sanctions financières [avec des retenues sur sa pension « ne pouvant excéder 50 % de son montant, pour la durée d'exercice de l'activité illicite, dans la limite de dix ans »], au retrait des décorations obtenues durant sa carrière militaire. Il ne s'agit que d'un « tarif » minimum puisqu'il pourra aussi être condamné à une peine de cinq ans de prison, assortie d'une amende de 75'000 euros.

Le décret de mise en oeuvre de cette disposition de la LPM 2024-30 [a été publié](#) au Journal officiel le 14 décembre, en vue d'une application à partir du 1er janvier 2024.

Ainsi, selon ce texte, les domaines d'emploi concernés par cette mesure sont l'aéronautique, le spatial, la dissuasion, la lutte sous la mer, la cyberdéfense, les télécommunications, l'informatique, le renseignement, les forces spéciales, les systèmes d'armes et le NRBC [nucléaire, radiologique, biologique, chimique].

« L'objectif de ce décret est de prévenir les atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation en empêchant la transmission de savoirs stratégiques, dans les domaines

d'excellence français, à des puissances étrangères. [Il] acte la possibilité pour le ministère des Armées de s'opposer à ce qu'un militaire ou un agent civil, expert dans certains domaines, exerce une activité au profit d'une puissance ou d'une entité étrangère », a rappelé le ministère des Armées, via un communiqué.

Tags: Chine décret LPM 2024-30  
ministère des Armées pilotes  
puissances étrangères recrutement savoir-faire

#### ARTICLE PRÉCÉDENT

MGCS : Le  
ministère des  
Armées se  
« félicite » du  
partenariat  
stratégique entre  
KNDS et Leonardo

Conformément à l'article 38 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. [\[Voir les règles de confidentialité\]](#)

## 15 CONTRIBUTIONS

 **Contributions** 15  **Pingbacks** 0



DIRISIEN © 15 décembre 2023 à 12:23

Mesure compréhensible, mais est-ce aussi applicable si un ancien militaire décide de travailler pour l'armée d'un pays de l'OTAN ?

Ce fut mon cas pendant une période, dans l'un des domaines d'emploi que vous devinerez aisément avec mon pseudonyme.

Pour les non-pensionnés et expatriés, cette mesure serait assez facilement contournable à première vue.

Répondre



**Ninox** · 15 décembre 2023 à 12:35

Et qu'en est-il des autres postes divers et variés au sein des Armées ?

Répondre



**Themistocles** · 15 décembre 2023 à 12:50

Avant que ce soit appliqué en réalité.... C'est un peu du « retenez moi ou je fais un malheur! ». Par contre mieux payer ses militaires pour qu'ils n'aillent pas voir ailleurs à la première occasion , on peut en parler ?

Répondre



**Le Breton** · 15 décembre 2023 à 13:01

Il faut aller plus loin, celui qui sert d'instructeur pour la Chine doit voir sa pension retirée entièrement et de manière définitive. Après tout le salaire chinois servira de compensation !

Répondre



**Le Chouan** · 15 décembre 2023 à 13:11

Très bien, il est plus que temps de mettre un terme à ce qui s'appelle tout simplement de la haute trahison et ceci devrait être qualifiées d'intelligence avec l'ennemi.

Je trouve même que les sanctions sont bien trop légères...

Répondre



**Thomas** · 15 décembre 2023 à 13:14

Si l'on peut se féliciter de ce premier pas, les sanctions encourues restent faibles aux regards des enjeux et montants incriminés.

Au grand max 75k€, pour un salaire allant jusqu'à 20k€/mois si j'ai bien compris, ce n'est jamais que 4 mois de salaires, pour un type qui s'est déjà vendu et vit probablement déjà à l'étranger, sans extradition à la clef, ca ne vaut pas grand chose.

Si des connaisseurs peuvent éclairer ma lanterne, je suis preneur

Répondre



**breer** · 15 décembre 2023 à 13:20

L'appât du gain, l'éternel vice humain à l'égard de l'argent, pour consommer toujours plus, villas, voitures, voyages, bateaux, avions perso etc etc, sinon quoi... juste pour enrichir leur descendance. Je ne savais pas que les pilotes de chasse, ou d'autres aéronefs de l'armée française étaient (je parle pour les français) avides au point de risquer de frôler la trahison en quelque sorte, ou de verser dans le « mercenariat », d'après ce que je sais ils bénéficient tous de pensions de retraite qui ne sont pas misérables, et leur qualification leur donnent presque à tous la possibilité de trouver un emploi plus que rémunérateur leur donnant même la possibilité de piloter d'ailleurs. Même si piloter des avions de combat soit une forme de passion, voire d'addiction, c'est pas terrible tout ça, et je dis cela en tant qu'ancien officier marinier.

Répondre



**reglab** @ 15 décembre 2023 à 13:26

enfin , mais que vont devenir les mercenaires pour le coup . pas gagné l'histoire quant meme

Répondre



**aleksandar** @ 15 décembre 2023 à 13:31

L'absence de limite dans le temps ouvre la voie a de possibles contestation devant les tribunaux.

Répondre



**strider\_on** @ 15 décembre 2023 à 13:34

alors,ça me fait marrer hein. car ceux qui seront déterminés à aller voir ailleurs le feront sans aucun scrupule hein.que le miniprout soit d'accord ou non. après par contre ils peuvent oublier tout retour en france je pense

Répondre



**LeGaulois** @ 15 décembre 2023 à 13:40

Oui, bon.

En regardant les soldes mirobolantes attribuées à nos pilotes que je considère comme étant des commandos diplômés ingénieurs, je peux comprendre que l'attrait d'un salaire de 20.000€ mensuel fasse saliver, ainsi que les collègues des Air Force et autre Luftwaffe.

Répondre



**Sharpei** @ 15 décembre 2023 à 13:49

dans un sens, c'est aussi un acte d'espionnage qui est sous la menace de prison et pas qu'une

sanction financière. Un militaire ce cette trempé même ancien n'a pas à divulguer des stratégies militaires. Et si cela doit arriver, c'est un acte minable vis à vis de l'engagement patriotique d'être un militaire ou alors j'appelle cela du mercenariat et c'est, je crois, interdit en France.

Répondre



**YouTube** @ 15 décembre 2023 à 13:55

Mieux vaut tard que jamais..

Toutefois, je reste étonné par le manque de patriotisme des pilotes occidentaux qui seraient prêt à montrer toute les stratégies de combat acquise durant leur service pour 20 000 euros par mois..

Répondre



**ji\_louis** @ 15 décembre 2023 à 13:57

1989, Mitterand à Gorbatchev : « Si tu ne peux pas l'empêcher, fais semblant de l'organiser ». Le gouvernement tente d'empêcher la chose mais il suffira que la Chine améliore les conditions financières de ses contrats pour « neutraliser » ces dispositions administratives (en clair, ils paieront plus cher pour le même service pour compenser les amendes, retenues sur pension et avocats).

Répondre



**Vieille suspente** @ 15 décembre 2023 à 14:11

C'est bien mais cela relève quand même de la com' pour ceux qui ont déjà quitté le service actif. Si mes souvenirs de droit constitutionnel et public sont bons, une loi plus pénalisante ne peut avoir d'effets rétroactifs. Donc pour ceux qui ont déjà quitté le service actif et qui auraient bossé pour un pays ou une organisation tierce, ils seraient en mesure d'attaquer cette loi si elle leur était appliquée. Il faudrait voir dans quelle mesure, pour ceux qui à la date de promulgation ont quitté le service actif et qui envisagent de travailler pour d'autres, pourraient aussi attaquer la loi. Je pense donc qu'on est dans le domaine de la com' ...

Répondre

## LAISSER UN COMMENTAIRE

Commentaire \*

Nom \*

E-mail \*



Site web

Laisser un commentaire

### COMMENTAIRES RÉCENTS

● adnstep dans MGCS : Le ministère des Armées se « félicite » du partenariat stratégique entre KNDS et Leonardo

---

● Vieille suspense dans Le ministère des Armées peut désormais s'opposer au recrutement d'ex-militaires par des États étrangers

---

● aleksandar dans Le groupe franco-allemand KNDS et l'italien Leonardo s'allient pour le char de combat du futur

---

● précision dans Un sous-marin russe a testé la défense irlandaise en rôdant près du port de Cork

---

● ji\_louis dans Le ministère des Armées peut désormais s'opposer

📅 décembre 2023

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

« Nov

### ARTICLES RÉCENTS

🕒 Le ministère des Armées peut désormais s'opposer au recrutement d'ex-militaires par des États étrangers

---

🕒 MGCS : Le ministère des Armées se « félicite » du partenariat stratégique entre KNDS et Leonardo

---

🕒 La DGA a testé le déploiement des nouvelles bouées acoustiques SonoFlash depuis un Atlantique 2

---

🕒 L'Allemagne commande 62 hélicoptères légers d'attaque H145M pour remplacer ses Tigre

---

🕒 Le groupe franco-allemand KNDS et l'italien Leonardo s'allient pour le char de combat du futur

---

🕒 La Direction générale de l'armement a commandé 103

au recrutement d'ex-militaires par des États étrangers

---

● YouTube dans Le ministère des Armées peut désormais s'opposer au recrutement d'ex-militaires par des États étrangers

---

● UBS dans Un sous-marin russe a testé la défense irlandaise en rôdant près du port de Cork

---

● Sharpei dans Le ministère des Armées peut désormais s'opposer au recrutement d'ex-militaires par des États étrangers

---

● Yves dans Le groupe franco-allemand KNDS et l'italien Leonardo s'allient pour le char de combat du futur

---

● basstemp dans L'Allemagne commande 62 hélicoptères légers d'attaque H145M pour remplacer ses Tigre

---

véhicules sanitaires auprès de Ford et de BSE

---

⊙ Un système de lutte anti-drone destiné à l'armée allemande coûte déjà cinq fois plus cher que prévu

---

⊙ Un sous-marin russe a testé la défense irlandaise en rôdant près du port de Cork

---

⊙ La Roumanie a l'intention de se procurer 263 missiles antichars FGM-148F Javelin auprès des États-Unis

---

⊙ L'Espagne a de nouveau proposé des Eurofighter EF-2000 d'occasion à la Colombie

---

[Accueil](#)

[Rubriques](#)

[Magazine](#)

[Biblio](#)

[Forum Militaire](#)

[Publicité](#)

[Mentions légales](#)

[Confidentialité](#)

